



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N° 230) — *Loi sur la Journée de l'ourson Spirit Bear/The Spirit Bear Day Act*;
[M^{me} SMITH (Point Douglas)]

(N° 231) — *Loi sur la représentation autochtone et modifications connexes/The Indigenous Representation and Related Amendments Act*.

(M. FLETCHER)

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M^{me} la ministre STEFANSON, M^{me} SMITH (Point Douglas) ainsi que MM. WISHART, SWAN et EWASKO font des déclarations de député.

Après la période des questions orales, la présidente rend la décision suivante :

Le vendredi 15 mars 2019, la députée de Point Douglas a soulevé une question de privilège à propos des mesures législatives sur le financement des élections et de leurs répercussions sur le grand public. Selon elle, ces mesures portent atteinte au privilège de l'Assemblée. Elle a terminé son intervention en proposant « qu'un comité multipartite soit immédiatement saisi de la question ». Le leader du gouvernement à l'Assemblée m'a également conseillé sur le sujet. J'ai mis l'affaire en délibéré afin de consulter les autorités en matière de procédure.

Je tiens à remercier les deux députés pour les conseils qu'ils ont bien voulu me donner à ce sujet.

Deux conditions doivent être réunies pour qu'une question de privilège soit considérée comme étant fondée de prime abord. D'une part, il faut démontrer qu'elle a été soulevée le plus tôt possible et, d'autre part, prouver qu'il y a eu atteinte au privilège de l'Assemblée, afin qu'il y ait lieu de la saisir de la question.

La députée de Point Douglas a affirmé avoir soulevé la question le plus tôt possible du fait qu'elle devait d'abord consulter des autorités au sujet des mesures législatives, mais étant donné que le projet de loi auquel elle faisait référence a été présenté à l'Assemblée le 7 mars 2019, cette première condition n'est pas satisfaite.

En ce qui a trait à la seconde condition portant sur la preuve qu'il y a eu atteinte au privilège, la situation évoquée ne répond pas à la définition d'une atteinte au privilège de l'Assemblée. Les répercussions potentielles des mesures législatives sur le grand public ne portent pas atteinte au privilège de l'Assemblée du fait que le privilège parlementaire ne s'applique pas au grand public. De plus, les désaccords que manifestent les députés à propos d'un projet de loi ne répondent pas aux conditions qui caractérisent une atteinte au privilège. Il s'agit plutôt d'une question de divergence d'opinions. Les députés auront la possibilité de débattre des mérites des mesures législatives lors des diverses étapes législatives et d'explorer plus en détail ces différences d'opinion.

C'est donc très respectueusement que je conclus que la question de privilège soulevée ne répond pas aux conditions requises pour être considérée comme étant fondée de prime abord.

M^{me} FONTAINE fait appel de la décision devant l'Assemblée.

L'Assemblée convient à la majorité de maintenir la décision de la présidente.

POUR

BINDLE
CLARKE
COX
CURRY
EICHLER
EWASKO
FIELDING
FRIESEN
GERRARD
GOERTZEN
GRAYDON
GUILLEMARD
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
KLASSEN
LAGASSÉ
LAGIMODIERE
LAMONT

LAMOUREUX
MARTIN
MAYER
MICHALESKI
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PEDERSEN
PIWNIUK
REYES
SCHULER
SMITH (Southdale)
SMOOK
SQUIRES
STEFANSON
TEITSMA
WHARTON
WISHART
WOWCHUK
YAKIMOSKI 39

CONTRE

ALLUM
ALTEMEYER
FONTAINE
KINEW
LINDSEY

MALOWAY
MARCELINO (Logan)
SMITH (Point Douglas)
SWAN
WIEBE..... 10

Présentation et lecture de pétitions :

M^{me} KLASSEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre.

M. GRAYDON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à modifier la *Loi sur le temps réglementaire* en vue d'abolir l'heure avancée au Manitoba à compter du 4 novembre 2019, afin que le Manitoba reste à l'heure normale du centre (HNC) tout au long de l'année et à perpétuité. (B. Rodewald, P. Gregoire, S. Blundell et autres)

M^{me} LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre.

M. GERRARD — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre. (A. Hart, J. Crane, P. Hart et autres)

M. LAMONT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre. (K. Palmer, E Agosti, L. Onigbinde et autres)

M. ALLUM — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre. (M. Baker, E. Crawford, N. Douglas et autres)

M. ALTEMEYER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre. (A. Quintos, M. Macatula, H. Wen et autres)

M^{me} FONTAINE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre. (R. Bidder, T. Guthridge, L. Allan et autres)

M. LINDSEY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à rétablir les services d'obstétrique du Flin Flon General Hospital et à collaborer avec le gouvernement de la Saskatchewan et le gouvernement fédéral afin de veiller à ce que ces services continuent d'être offerts à l'échelle régionale. (M. Gordon, C. Wally, G. Pruden et autres)

M^{me} MARCELINO (Logan) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre.

M^{me} SMITH (Point Douglas) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à évaluer la possibilité d'établir une équipe interministérielle chargée d'assurer un leadership dans le cadre d'une réponse coordonnée et adaptée à la culture à l'égard de la crise croissante des dépendances dans notre province, réponse qui comprend une campagne de sensibilisation forte et généralisée portant sur les dangers de l'usage des méthamphétamines et des opiacés et présentant notamment un volet sur la sensibilisation aux dépendances à l'intention du personnel médical de première ligne au sein des établissements de soins de santé, ainsi que la possibilité d'offrir des services supplémentaires en matière de dépendances à Brandon et dans l'ouest du Manitoba pour tous les types de soins, y compris les urgences, la désintoxication, la réadaptation à long terme, les logements de transition et l'aide à la gestion des troubles concomitants, et d'exhorter le ministre de la Santé, des Aînés et de la Vie active à évaluer la possibilité de dresser un inventaire accessible au public répertoriant tous les établissements voués aux dépendances au Manitoba et de fournir de l'aide aux familles dont des membres font face à des dépendances, notamment du counseling, l'orientation aux patients et la promotion des droits, ainsi qu'un accès direct et gratuit à la naloxone. (J. Campbell, S. Bana, K. Brooks et autres)

M. SWAN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre. (T. Bujak, T. Campbell, C. Miller et autres)

M. WIEBE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

M. PIWNIUK, *président du Comité des subsides*, présente le rapport sur les travaux du 8 avril 2019 du Comité :

EN COMITÉ

Le Comité adopte les propositions suivantes :

IL EST DÉCIDÉ que, pour l'exercice 2020-2021, 75 % du montant total qu'autorise, pour les dépenses de fonctionnement prévues pour l'exercice 2019-2020, la loi portant affectation de crédits pour le même exercice — et non celle portant affectation anticipée de crédits — peut être payé sur le Trésor et affecté aux dépenses de fonctionnement de l'administration publique en conformité avec les crédits prévus à la partie A du budget 2019.

IL EST DÉCIDÉ que, pour l'exercice 2020-2021, 90 % du montant total qu'autorise, pour les investissements en immobilisations prévus pour l'exercice 2019-2020, la loi portant affectation de crédits pour le même exercice — et non celle portant affectation anticipée de crédits — peut être payé sur le Trésor et affecté aux investissements en immobilisations en conformité avec les crédits prévus à la partie B du budget 2019.

Il est fait rapport de ces résolutions. Le rapport est déposé.

M. le *ministre* FIELDING propose d'accorder à Sa Majesté sur le Trésor, pour certaines dépenses de l'administration publique pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021, 75 % du montant total qu'autorise, pour les dépenses de fonctionnement prévues pour l'exercice 2019-2020, la loi portant affectation de crédits pour le même exercice — et non celle portant affectation anticipée de crédits — devant être approuvé conformément à la partie A (Dépenses de fonctionnement) du budget de 2019, et 90 % du montant total qu'autorise, pour les investissements en immobilisations prévus pour l'exercice 2019-2020, la loi portant affectation de crédits pour le même exercice — et non celle portant affectation anticipée de crédits — devant être approuvé conformément à la partie B (Investissements en immobilisations) de ce budget.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. le *ministre* FIELDING propose la première lecture du projet de loi 30 — *Loi de 2020 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 2020* — et son renvoi immédiat en deuxième lecture.

M. le *ministre* FIELDING propose la deuxième lecture et le renvoi en comité plénier du projet de loi 30 — *Loi de 2020 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 2020*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* FIELDING intervient.

MM. WIEBE et GERRARD posent des questions au ministre.

Aucun député n'obtient le droit de parole pour la reprise de la période des questions orales.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

La présidente,

Myrna Driedger